

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

FILE NO.:

C.N.80.1957.TREATIES-6

Le 5 juillet 1957

CONVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES ALIMENTS A L'ETRANGER
EN DATE, A NEW-YORK, DU 20 JUIN 1956

RATIFICATION PAR LA CHINE

Je suis chargé par le Secrétaire général de vous informer que l'instrument de ratification par le Gouvernement de la République de Chine de la Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger, en date, à New-York, du 20 juin 1956, a été déposé auprès du Secrétaire général le 25 juin 1957, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention.

Dans la communication transmettant l'instrument de ratification, le Gouvernement de la République de Chine déclare que, conformément à l'article 2 de la Convention, il a désigné le Ministère de la Justice comme Autorité expéditrice et l'Association nationale des Barreaux de la République de Chine comme Institution intermédiaire, cette Autorité et cette Institution étant situées actuellement à Taipei, Taiwan, Chine.

Veillez agréer,
de ma très haute considération.

les assurances

Le Conseiller juridique

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'C. Stavropoulos'.

Constantin A. Stavropoulos